UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1922-1923

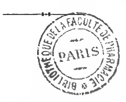
MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1923

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE



PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1922-1923

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1923

Personnel de la Faculté de Pharmacie

ADMINISTRATION

MM. RADAIS, *Doyen*, ✻ O, ✿ I.
PERROT, *Assesseur*, ✻ O. ✿ I
G. DURSENT, *Secrétaire*, ✻, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. GUIGNARD, membre de l'Institut, ✻ C. ✿ I....	Botanique générale.
VILLIERS, ✻, ✿ I......	Chimie analytique.
H GAUTIER, ✻ O. ✿ I.	Chimie minérale.
RADAIS, ✻ O, ✿ I......	Cryptogamie et Microbiologie.
BÉHAL, membre de l'Institut, ✻. C. ✿ I......	Chimie organique.
PERROT, ✻ O. ✿ I....	Histoire naturelle des médicaments.
COUTIÈRE, ✻, ✿ I....	Zoologie.
BERTHELOT, membre de l'Institut, ✿ I.........	Physique.
GRIMBERT, ✻, ✿ I....	Chimie biologique.
LEBEAU, ✻ O. ✿ I....	Pharmacie chimique.
DELÉPINE, ✻ O, ✿ I....	Hydrologie et Hygiène.
GUERBET, ✻, ✿ I....	Toxicologie.
BOUGAULT. ✻, ✿ I....	Pharmacie galénique.

Doyens honoraires : MM. GUIGNARD, ✻ C. ✿ I. et H. GAUTIER, ✻ O, ✿ I.
Professeur honoraire : M. MOUREU, ✻ G. O. ✿ I.

CHARGÉS DE COURS

MM. TASSILLY, ✻, ✿ I......	Minéralogie.
MARC HONNORAT, ✻. ✿ I.	Législation, Déontologie pharmaceutiques.
LUTZ, ✻, ✿ I.	Cryptogamie.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. SOMMELET, ✿ I.	MM. LUTZ, ✻, ✿ I.
DAMIENS, ✿ A.	GORIS, ✻, ✿ I.
TASSILLY, ✻, ✿ I.	LAUNOY, ✻, ✿. A.
GUÉRIN, ✻, ✿ I.	HÉRISSEY, ✻, ✿ I.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✠, ✿ I......	Chimie générale.
COUSIN, ✠, ✿ I........	Chimie analytique.
SOUÈGES, ✿ I..........	Micrographie.
LEROUX, ✿ I...........	Physique.
DEVAL, ✿ A...........	Microbiologie.
FRANÇOIS, ✠, ✿ I.....	Travaux généraux de 4e année.

Bibliothécaire en chef: M. BARRAU-DIHIGO, ✿ I.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 12 juillet 1923, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Radais, doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté, en 1923.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle.

L'Assemblée a, en outre, désigné M. Sommelet, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats des dits concours. L'Assemblée en a voté l'impression.

Rapport de M. Sommelet,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1922-1923

MESSIEURS,

Je tiens d'abord à vous exprimer tous mes remerciements pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me confiant la rédaction du rapport sur les concours de la dernière année scolaire.

Ce rapport n'est, d'ailleurs, que le résumé des résultats et observations présentés par les présidents des différents jurys. En procédant, avec moi, à l'examen général des documents qu'il renferme, je suis convaincu que vous aurez l'impression que les concours ont été généralement très satisfaisants. Mais, si la plupart des prix ont été disputés par des concurrents de valeur, on ne peut que déplorer, une fois de plus, le petit nombre des candidats.

Mais, ce serait abuser de votre bienveillance que de m'étendre trop longtemps sur ce sujet sur lequel je me propose de revenir à la fin de ce rapport dont je vais, si vous le voulez bien, vous donner immédiatement lecture.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Les treize candidats inscrits ont pris part à toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° CHIMIE MINÉRALE : *Le mercure et ses composés*.

2° BOTANIQUE : *Solanées*.

3° ZOOLOGIE : *La circulation chez l'homme*.

4° PHYSIQUE : *Hygromètre. — Principes sur lesquels sont basés les hydromètres*.

2° Épreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange contenant : potassium, baryum, acides chlorique et oxalique.

3° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches, dix animaux, dix minéraux.

L'épreuve orale, comportant une dissertation de dix minutes sur un sujet de zoologie, qui existait pour les précédents concours, avait été remplacée par une épreuve écrite.

Le jury propose d'accorder les récompenses suivantes, à la suite de ce concours satisfaisant dans l'ensemble :

Le premier prix à M. MARTIN (92 points sur un maximum de 100).

Le second prix à M. CAHEN (89 points).

Et quatre mentions honorables à MM. JANOT (87 points), PICHON (83 points 50), à Mlles LOGEROT et ROGNON *(ex æquo* avec 80 points 50).

DEUXIÈME ANNÉE

Dix candidats ont subi les épreuves du concours qui étaient les suivantes :

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique : *Diphénols à fonction simple de la série benzénique.*

2° Pharmacie chimique : *Morphine et ses dérivés employés en pharmacie.*

3° Pharmacie galénique : *Extrait de gentiane.*

4° Botanique : *Euphorbiacées.*

2° Épreuves pratiques.

1° *Analyse qualitive d'un mélange de sels contenant : chlorure, bromure, acétate et phosphate de potassium avec traces de sodium.*

2° *Détermination du chlore contenu dans une solution de chlorure de potassium par la méthode de Mohr.*

3° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches, dix minéraux.

L'ensemble du concours ayant été satisfaisant, le jury propose d'accorder :

Le premier prix à Mlle Morisot (81 points sur un maximum de 100).

Le second prix à Mlle Magot (68 points 50).

Une première mention à M. Guerin (66 points).

Une deuxième mention à Mlles Faure et Petit *(ex æquo* avec 65 points).

TROISIÈME ANNÉE

Cinq candidats se sont présentés et ont subi la totalité des épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie analytique : *Causes d'erreur dans l'emploi de l'hydrogène sulfuré dans l'analyse qualitative des sels métalliques.*

2° Toxicologie : *Toxicologie du chloroforme.*

3° Pharmacie galénique : *Extrait de gentiane.*

4° Matière médicale : *Les liliacées médicinales.*

2° Épreuve orale.

Bactériologie : *Le bacille typhique.*

Cryptogamie : *La levûre de bière.*

Les questions de chimie analytique et de bactériologie étaient destinées aux élèves de l'ancien régime, les épreuves de toxicologie et de cryptogamie aux élèves du nouveau régime. Les autres sujets ainsi que les épreuves pratiques étaient communs.

3° Épreuves pratiques.

A) Physique : 1° *Déterminer la densité d'un corps solide par la méthode du flacon. Opérer à 0°, la densité de l'eau à 0° étant 0,999 871.*

2° *Déterminer le pouvoir rotatoire spécifique d'un corps actif sur la lumière polarisée.*

B) Micrographie : 1° *Détermination d'une feuille à l'aide de ses caractères histologiques,*

2° *Examen d'un mélange de poudres végétales.*

4° Reconnaissance.

Vingt drogues simples, dix médicaments chimiques et dix médicaments galéniques.

Le jury, très satisfait de l'ensemble des épreuves, propose de décerner :

Pour l'ancien régime, un premier prix à M. Lévy (77 points 50 sur un maximum de 100).

Pour le nouveau régime :

Le premier prix à M. Rousseau (72 points).

Le second prix à M. Péchery (71 points).

Une mention honorable à Mlle Floch'lay (58 points).

QUATRIÈME ANNÉE

Trois candidats seulement se sont présentés et ont affronté l'ensemble des épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Analyse chimique et chimie biologique : *Dosage du soufre sous ses divers états dans les liquides biologiques.*

2° Hydrologie : *Détermination de la radioactivité d'un gaz spontané de source hydrominérale.*

3° Microbiologie : *Le gonocoque ; localisations diverses ; cultures.*

2° Épreuves pratiques.

1° *Essai d'un médicament : essai complet d'un échantillon d'acide lactique (détermination de l'identité, recherche des impuretés, titrage).*

2° *Essai d'une matière alimentaire : analyse d'un vin.*

(Détermination du degré alcoolique, de l'extrait sec, de l'acidité totale; recherche des colorants étrangers; conclusions relatives à la pureté).

3° *Analyse biologique et microbiologique :*

A) *Analyse d'urine : dosage de l'acide phosphorique par la méthode à l'urane et du glucose par la liqueur de Fehling. Titrage de la liqueur de Fehling au moyen du glucose pur.*

B) *Examen d'un crachat de tuberculeux, d'une culture mixte sur gélose de staphylocoque doré et de* bacillus cutis communis, *de cultures sur carotte d'un champignon du genre Mucor et d'endomyces albicans (muguet).*

Le classement définitif a été effectué d'après le total du nombre des points obtenus par les candidats aux différentes épreuves, augmenté de la note, calculée sur un maximum de 25 points, qui leur avait été donnée pour leurs travaux pratiques de l'année. Le jury, particulièrement heureux des résultats obtenus par la candidate classée première, propose d'attribuer :

Le premier prix (médaille d'or) à Mlle Séguin (87 points 45 sur un maximum de 100).

Le second prix (médaille d'argent) à M. Robert (71 points 50).

Une mention honorable à M. Métin (60 points 75).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Dix-sept élèves étaient désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours des prix; quatorze seulement se sont présentés et ont effectué les épreuves suivantes :

1° *Analyse qualitative d'un sel dissous.*

2° *Préparations du bromure d'éthylène et de l'acide borique.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs; 2° des notes obtenues aux revues de produits; 3° des résultats des concours de l'année; 4° des résultats du concours final. Le maximum des notes accordées au cours de l'année est de 240 points et le maximum pour le concours final est de 60 points, soit donc un maximum total de 300 points.

Le jury, très satisfait de la valeur des différentes épreuves, propose d'attribuer :

Une première médaille à M. Évezard (286 points).

Deux deuxièmes médailles à MM. Vergnoux et Barbier (*ex æquo* avec 283 points).

Quatre mentions honorables à MM Bressin (280 points), Gueroult (279 points 50), Ginestet (277 points), Herbain (276 points).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Sur dix-huit étudiants inscrits, onze se sont présentés et ont effectué l'épreuve éliminatoire suivante :

Étant donnée une solution de saccharose, déterminer au polarimètre, en utilisant un tube de 2 décimètres :

1° La rotation en degrés d'arc et minutes ;

2° La rotation en degrés saccharimétriques ;

3° Le pouvoir rotatoire spécifique du saccharose étant + 66° 5, donner le poids de saccharose contenu dans un litre de la solution ;

4° Du résultat obtenu, déduire la valeur saccharosimétrique de la division saccharimétrique ;

A la suite de cette première épreuve, quatre candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive suivante :

Déterminer le poids moléculaire d'un corps non ionisable par la méthode cryoscopique.

En tenant compte des notes d'interrogation, des travaux pratiques et des deux épreuves du concours final, le classement a donné, pour un maximum de 200 points :

M. GLASERMANN (181 points), M. FONTAINE (165 points), Mlles DUCROS et PERVÈS (164 points).

Le jury propose l'attribution du prix à M. GLASERMANN.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Vingt-trois étudiants étaient désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours final ; seize seulement s'y sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° Analyse qualitative d'une solution aqueuse renfermant chlorure de cadmium, azotate d'aluminium, oxalate de calcium ; acide chlorhydrique.

2° Dosage, à l'état de sulfate, du potassium dans l'oxalate de potassium.

Le classement des élèves s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs et des résultats des concours effectués pendant l'année (maximum 180 points); 2° des résultats du concours final (maximum 40 points).

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à Mlle Thomas (210 points 50).

Trois deuxièmes médailles à MM. Chauvel, Cordier et Janot (*ex æquo* avec 207 points).

Quatre mentions honorables à M Genevois (197 points), à Mlle Hardy (197 points), à M. Bouteille (196 points), à Mlle Parinaud (195 points 50), à Mlle Delachambre (195 points).

MICROGRAPHIE

Sur trente candidats admis en raison de leurs notes antérieures, à prendre part au concours final, seize se sont présentés pour subir les épreuves qui comportaient :

1° Étude anatomique d'une tige de rutacée (Xanthoxylum fraxineum);

2° Examen d'une poudre de quinquina rouge additionnée de poudre de cola, de coques d'amandes, de fécule de pomme de terre et de farine de sarrasin.

L'ensemble du concours a été très satisfaisant et le jury propose d'attribuer :

Deux premières médailles *ex æquo* à M. Chauvel et à Mlle Delachambre (183 points sur un maximum de 200).

Une deuxième médaille à Mlle Parinaud (180 points).

Cinq mentions honorables à MM. Lévy (177 points); Chenet (175 points), Mlles Royer (169 points), Floch'lay (166 points), Thomas (164 points),

TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉES

MICROBIOLOGIE

Les étudiants de l'ancien régime (3e année) et du nouveau régime (4e année), ayant suivi les manipulations de microbiologie ont été admis, après sélection basée sur la moyenne de travail, à prendre part au concours pour les prix de travaux pratiques.

Seize candidats ont pris part à ce concours qui comprenait deux séries d'épreuves. La première série comportait la diagnose de cinq microorganismes remis aux candidats sous forme de cultures ou de produits pathologiques, savoir :

1° Culture sur carotte d'un Penicillium; *2° culture sur carotte de* Saccharomyces pastorianus; *3° culture sur gélose et en bouillon de* Streptococcus enteriditis; *4° culture en tube Veillon de* Bacillus perfringens: *5° crachat avec bacille de Koch.*

La seconde série d'épreuves comportait la reconnaissance, au microscope, de cinq microorganismes en préparations sur lame, savoir :

1° Préparation d'un frottis d'angine de Vincent; 2° préparation d'un pus blennorhagique ; 3° préparation de

leucocytes neutrophiles et éosinophiles; 4° *préparation d'une culture de* Bacillus subtilis; 5° *préparation d'une culture de mucor avec sporanges;*

Ainsi que la reconnaissance, à l'œil nu ou à la loupe, de cultures en tubes de microorganismes, savoir :

1° *Culture de l'*Achorion schoenleinii *sur gélose*; 2° *culture sur gélose de* Proteus vulgaris; 3° *culture de bacille de Koch sur pomme de terre glycérinée et sur milieu à l'œuf de Despeignes*; 4° *culture sur carotte de* Sporodinia grandis; 5° *culture sur gélose de* Trichophyton crateriforme.

Les cinq premières épreuves où les candidats devaient user de tous les moyens d'investigation, étaient cotées, chacune, à raison de 8 points, soit 40 points pour l'ensemble.

Les dix épreuves de reconnaissance micro ou macroscopique étaient cotées respectivement par 4 points, soit 40 points pour l'ensemble. Enfin, le travail de l'année était représenté par un maximum de 20 points.

Neuf candidats ont obtenu plus de 50 points sur le maximum de 100.

Le jury propose d'accorder :

Le premier prix à Mlle Sauvage (82 points).

Le second prix à M. Robert (80 points).

Une première mention à M. Borin (73 points 50).

Une deuxième mention *ex æquo* à Mlles Chambrin et Séguin (70 points).

PRIX DE FONDATION

Prix Lebeault. (Zoologie)

Deux candidats, MM. Chauvel et Homo, ont subi les épreuves du concours en vue de ce prix. Ces dernières comprenaient :

1° une épreuve écrite : *De la digestion* (*Appareils, actions enzymatiques* ; *résultats*) ;

2° une épreuve pratique : *Reconnaissance de vingt animaux ou parties d'animaux.*

Les candidats ont pris part aux deux épreuves et fait preuve l'un et l'autre de connaissances sérieuses. Le jury aurait désiré le partage du prix, mais, le règlement s'y opposant, il a attribué la totalité du prix Lebeault à M. Chauvel, en raison des qualités d'exposition qu'il a montrées dans la rédaction de sa composition écrite.

Prix Buignet.

Le sujet proposé pour la composition écrite était :

Dilatation des corps à l'état solide, liquide ou gazeux ;

Il n'y a eu que deux copies remises par MM. Fontaine et Glasermann. Le jury constate que « comme les années précédentes, le concours est faible et la documentation des candidats peu étendue ». Il propose d'attribuer le premier prix à M. Fontaine, mais il estime que la copie de M. Glasermann, n'est pas suffisante pour mériter le second prix.

Prix Laillet. (Pharmacie)

Quatre candidats se sont présentés et ont subi toutes les épreuves qui comportaient :

Épreuve écrite : *Préparation, conservation et stérilisation des solutés injectables.*

Épreuve orale : *Cocaïne*.

Reconnaissance : *Dix médicaments chimiques et dix médicaments galéniques.*

Les candidats ont obtenu, sur un maximum de 100 points : M. Péchery, 85 points, M. Rousseau, 69 points 50, M. Lucet, 64 points M. Homo, 62 points.

Le jury, très satisfait de l'ensemble du concours, propose de décerner le prix Laillet à M. Péchery.

Prix Desportes.

Cinq candidats se sont présentés et ont subi toutes les épreuves du concours :

Épreuve écrite : *L'ovule des angiospermes. Structure, développement jusqu'à la fécondation exclusivement.*

Épreuve pratique : 1° *Détermination histologique d'une tige de Campanula Trachelium ;* 2° *Examen du sporange d'une fougère.*

Reconnaissance : *Soixante plantes fraîches.*

A ces épreuves s'ajoute l'appréciation du cahier de travaux pratiques et des notes obtenues au cours de l'année.

Les cinq candidats ont fait preuve de réelles qualités et leur classement a nécessité, de la part du jury, un examen particulièrement rigoureux.

Sur un maximum de 100 points ont obtenu : M. Rabouan, 89 points, Mlle Delachambre, 87 points. Mlle Crayssac, 86 points, M. Chauvel, et Mlle Parinaud, 85 points *ex æquo*

Le jury exprime toute sa satisfaction au sujet de ce concours qui, depuis de longues années, n'avait pas été aussi brillant ; il regrette de ne pouvoir accorder plusieurs récompenses et décerne le prix Desportes à M. Rabouan.

Prix Flon.

Quatre candidats se sont fait inscrire. Leurs noms et les titres des mémoires déposés par eux sont les suivants :

M. Guédard, *Nouveau mode d'obtention de carbures d'hydrogène de la série acyclique.*

M. Grandière, *Contribution à l'étude de la décomposition des éthers allophaniques par la chaleur.*

M. Lachartre, *Contributions à l'étude des Vanadates d'ammonium.*

M. Sommaire, *Sur quelques nouveaux acides dialcoylbarbituriques.*

Le jury a écarté, d'emblée, la brochure de M. Guédard, pour ne retenir que les trois autres mémoires qui ont fait, d'ailleurs, l'objet de thèses de doctorat en Pharmacie.

M. Grandière, a préparé un très grand nombre d'allophanates d'alcools très divers et il a constaté que ceux qui dérivaient d'alcools primaires ou secondaires régénéraient, sous l'action de la chaleur, l'alcool qui avait servi à leur préparation ; il en est de même pour les allophanates des alcools non-saturés, des alcools à fonction halogénée ou éther-sel, des alcools cycliques et des phénols. Les allophanates des alcools tertiaires ont conduit à des carbures éthyléniques. Les résultats nombreux et importants obtenus par M. Grandière, sont très nets et entreront certainement tels quels dans le domaine des faits bien établis.

M. Lachartre. a abordé un domaine de la chimie minérale qui offrait encore beaucoup de ressources pour des investigations nouvelles ; il s'agit des vanadates d'ammonium.

On avait donné, pour la plupart d'entre eux, des préparations vagues, si mal définies que tout nouvel opérateur

risquait d'obtenir un résultat différent de celui de ses devanciers. M. Lachartre. a précisé les conditions de préparation et étudié minutieusement les propriétés des substances obtenues : analyses, déshydratations, solubilités, densités, etc... Ses méthodes et ses résultats imposent la conviction.

M. Sommaire a préparé huit nouveaux acides dialcoylbarbituriques, homolgues de ceux qu'on utilise en thérapeutique, afin de définir, si possible, d'après les idées de M. Tiffeneau, le terme le plus puissamment hypnotique. Ce travail a nécessité la préparation préliminaire d'éthers maloniques disubstitués appropriés et, chemin faisant, des acides dialcoylacétiques correspondants, de leurs chlorures, de leurs amides. Le coefficient Meyer-Overton a été déterminé pour chacun des acides dialcoylbarbituriques et l'hypnose paraît avoir son maximum pour les termes en

$$\overset{10.}{C.} \quad \text{et} \quad \overset{11.}{C.}$$

Ces trois mémoires représentent, chacun, un effort considérable et apportent des résultats importants. Le jury, a pensé que les deux premiers avaient nécessité soit plus d'initiative, soit plus de précision dans l'exécution et, les plaçant sur le même rang, leur attribue le coefficient 3 et réserve le coefficient 2 au dernier.

En conséquence ; le jury propose de décerner le titre de lauréat du Prix Flon à MM. Grandière et Lachartre en leur attribuant, à chacun, la somme de 600 francs et à M. Sommaire, en lui attribuant la somme de 400 francs.

Prix Gobley.

Suivant la volonté du testateur, le prix Gobley est attribué tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un

sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques. Le sujet proposé pour 1923, était le suivant :

Recherches sur les médicaments colloïdaux.

Seul, parmi les candidats qui se sont présentés, M. Légier, a traité ce sujet ; son mémoire mérite donc de retenir particulièrement l'attention.

M. Légier a étudié spécialement l'or, le fer, le cuivre, le mercure, le soufre, le sélénium, et l'iode colloïdaux. Pour chacun d'eux, il fait une revue historique de ses procédés de fabrication ; il en décrit les caractères physiques et en détermine par l'analyse la composition chimique. Cette étude très consciencieuse et très bien conduite l'amène aux conclusions suivantes :

Dans aucune des préparations iodées examinées, l'iode ne se trouve à l'état colloïdal. Toutes les autres préparations sont des hydrosols où le métal ou le métalloïde ne traversent pas la membrane des dialyseurs ; ils apparaissent à l'ultramicroscope, sous la forme de particules brillantes animées du mouvement brownien. Ces particules sont irrégulières, parfois très grossières. Les liquides interparticulaires sont constitués par des solutions aqueuses de substances diverses destinées à stabiliser la préparation : gomme arabique, glucose, saccharose, dextrine, albumine. Parfois le fabricant a ajouté, en outre, du chlorure de sodium de façon à rendre le liquide isotonique avec le sérum sanguin. Enfin la teneur en principe actif de ces préparations ne répond pas toujours aux indications du fabricant.

Le travail de M. Delaby a trait à *la préparation et à l'étude des alcoylglycérines* de formule générale.

$$R\text{-}CHOH\text{-}CH^2OH$$

dont on ne connaissait que les deux premiers termes. Pour obtenir ces composés, il prépare d'abord les vinylalcoylcarbinols

$$R\text{-}CHOH\text{-}CH{=}CH^2$$

en condensant l'acroléine avec les composés organomagnésiens ; puis, fixant une molécule de brome sur ces composés, il passe aisément aux dibromhydrines des alcoylglicérines, aux acétines correspondantes, enfin, par alcoolyse de celles-ci, il obtient les alcoylglicérines elles-mêmes. Cette étude forme la première partie de son travail.

Dans une seconde partie, M. Delaby étudie quelques éthers minéraux et organiques des alcoylglycérines, diverses réactions d'identification de ces triols, puis les épibromhydrines correspondantes.

L'étude de la réaction des dérivés organomagnésiens alcoylés ou arylés sur l'épibromhydrine de l'éthylglycérine fait l'objet de la troisième partie de son travail.

La quatrième partie a trait à l'action de l'acide formique sur l'éthylglycérine. La décomposition du mélange des formines ainsi obtenues conduit aux éthers formiques de deux penténols isomères qu'il sépare et qu'il caractérise, l'un pour le vinyléthylcarbinol, l'autre pour l'alcool éthylallylique inconnu jusque là et qui lui permet de préparer la β-éthylacroléine qui n'avait pas encore été obtenue.

Enfin, dans un cinquième chapitre, M. Delaby a cherché à réaliser, sur les alcoylglycérines, la réaction de déshydratation qui conduit de la glycérine à l'acroléine. Dans le mélange extrêmement complexe des produits de la réaction, il a pu caractériser la présence de l'acroléine, de la vinyléthylcétone et d'un dérivé du furfurane de constitution indéterminée.

M. Delaby a joint, à son mémoire, une note complémentaire où il fait ressortir les applications thérapeutiques possibles d'un certain nombre des composés qu'il a préparés.

Par son originalité, par son étendue, par le très grand nombre de composés qu'il lui a permis d'obtenir, le travail de M. Delaby, est certainement le meilleur de ceux qui ont été présentés.

M. Liot a déposé un mémoire intitulé :

Culture du bacille pyocyanique sur milieux chimiquement définis.

Ayant constaté que le bacille pyocyanique cultive sur une simple solutien aqueuse de succinate d'ammoniaque, M. Liot a pensé que la constitution chimique du pigment bleu produit par ce microbe pouvait présenter quelque relation avec le succinimide et la pyrrolidine que des réactions simples rattachent à ce sel ammoniacal.

Cette hypothèse ne s'est pas vérifiée, mais elle l'a conduit à utiliser, comme milieu de culture du bacille pyocianique, une très grande variété de substances organiques définies : alcools polyatomiques, polysaccharides, sels ammoniacaux divers, amines, amides, acides aminés, etc.

Par ses expériences très bien conçues et réalisées, M. Liot a démontré que la présence d'un sel ammoniacal est nécessaire à la formation du pigment bleu, soit qu'on ait ajouté ce sel au milieu de culture, soit que ce milieu renferme un composé azoté capable de produire de l'ammoniaque au cours même de la vie du microbe.

La présence de l'urée et de son ferment hydrolytique l'uréase a été signalée déjà chez quelques champignons. M. Costy a étendu la recherche de ces composés à un très grand nombre de champignons supérieurs. Il montre que les

proportions d'urée qu'ils renferment varient souvent dans des limites considérables suivant les espèces, suivant l'époque et le lieu de leur récolte, suivant l'âge des individus.

L'uréase existe chez la plupart d'entre eux, même chez ceux qui sont dépourvus d'urée. Contrairement à l'urée qui semble répartie à peu près dans tout le végétal, l'uréase se localise presque exclusivement dans la partie hyméniale du thallophyte. Par ses propriétés, elle se rapprocherait plutôt de l'uréase du Soja que l'uréase du Micrococcus ureae.

Enfin, M. Zotier a présenté une thèse ayant pour titre : *Contribution à l'étude de l'action de l'eau oxygénée sur le plomb et quelques-uns de ses composés.*

Cette action est connue depuis longtemps et, si M. Zotier en a précisé quelques points, son travail ne nous paraît pas présenter une importance suffisante pour être retenu.

En résumé le jury s'est trouvé en présence de quatre mémoires originaux très intéressants à des titres divers ; il a pensé que leurs auteurs méritaient tous d'être récompensés et il propose de répartir de la manière suivante, la somme de 3.600 francs mise à sa disposition.

		francs.
à MM.	Delaby	1.600
	Légier	1.100
	Costy	400
	Liot	400

Tels sont, Messieurs, les résultats des concours pour l'année scolaire qui vient de s'écouler. Considérés, par rapport à ceux des années précédentes, ils apparaissent comme très favorables.

Mon collègue, M. Goris, relevait déjà, dans son rapport, l'année dernière, la progression continue dans le nombre des

candidats aux prix de la Faculté. Cette progression n'a fait que s'accentuer cette année, puisque, de 24 qu'il était en 1922, ce nombre s'élève, en 1923, à 31 pour les concurrents ayant subi toutes les épreuves des concours.

Il en est de même pour les prix de travaux pratiques qui groupaient 73 concurrents en 1923, contre 51 en 1922.

Ces résultats sont très encourageants et font bien augurer des prochaines années. Cependant, si l'on compare ces nombres au nombre total des étudiants inscrits à la Faculté, nombre qui s'élevait, en 1922-1923, à plus de 560, on s'étonne de la faible proportion qu'ils représentent. Il y aurait donc lieu d'accentuer la propagande en faveur de nos concours et, à cet égard, comme l'exprimait déjà mon collègue M. Launoy, en 1921, de faire appel à l'intervention des chefs de travaux et préparateurs, qui vivent en contact direct avec les élèves vis-à-vis desquels ils peuvent user de leur influence et de leur autorité :

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que les différents concours ont été, dans l'ensemble, très satisfaisants, les lauréats ayant obtenu des notes fort élevées.

Parmi les prix de fondation, deux, le prix Laroze et le prix Ménier, n'ont pu être décernés faute de candidats et le second prix Buignet n'a pu être attribué pour raison d'insuffisance du candidat classé deuxième.

Par contre, tous les autres ont été très chaudement disputés. Le prix Laillet réunissait quatre concurrents et le prix Desportes cinq. Les prix Flon et Gobley accordés en récompense à des travaux originaux avaient attiré le dépôt de neuf mémoires dont la plupart présentent une réelle importance et font honneur à leurs auteurs. C'est là une preuve de l'activité scientifique des laboratoires de notre Faculté, activité dont on

trouve encore la marque quand on considère l'ensemble des thèses soutenues pendant l'année scolaire et dont, pour continuer une tradition inaugurée, l'année dernière, par mon collègue M. Goris, je vous demande la permission de vous donner la liste.

Ces thèses sont au nombre de quinze.

THESES SOUTENUES DEVANT LA FACULTÉ DE PHARMACIE

(ANNÉE SCOLAIRE 1922-1923).

PIPAULT (Jean), *Contribution à l'étude anatomique de la feuille des pins.*

LIOT (André), *Culture du bacille pyocyanique sur milieux chimiquement définis.*

COSTY (Pierre), *Uréase et urée chez les champignons supérieurs.*

BLAQUE (Georges), *Les plantes à thymol.*

SAVÉ (Marcel), *Sur les hydrates du chlorure et du bromure. d'uranyle.*

SOMMAIRE (Charles), *Sur quelques nouveaux acides dialcoylbarbituriques.*

DE SAINT STÉBAN (Georges). *Application du procédé biochimique de caractérisation du glucose à quelques extraits de la pharmacopée française.*

DELUARD (Henri), *De l'influence des radiations solaires sur le développement de la belladone et sur sa teneur en alcaloïdes.*

Bouillot (Jean), *Contribution à l'étude des arséniates, méthylarsinates et phénylarsinates de strychnine.*

Meynadier (Eric), *Les eaux chlorosulfurées sodiques de Moulay-Yacoub (Maroc).*

Lachartre (Maurice), *Contribution à l'étude des vanadates d'ammonium.*

Bedel, *Contribution à l'étude des produits de polymérisation de l'acide cyanhydrique.*

Giron (Jules), *Contribution à l'étude des chlorosulfures de carbone.*

Légier (A.). *Contribution à l'étude de quelques médicaments colloïdaux.*

Grandière (Jean), *Contribution à l'étude de la décomposition des éthers allophaniques par la chaleur.*

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PRIX MENIER

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. MENIER, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (École supérieure, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par la Faculté, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par la Faculté pour l'année 1924 reste le suivant : *Les Méliacées médicinales et toxiques*. Et pour 1925, le sujet est : *Plantes médicinales et toxiques de la famille des Loganiacées autres que les Strychnos.*

Prix Laillet

(600 francs.)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 francs 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la

Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

PRIX LAROZE

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul LAROZE, ancien pharmacien, décédé, à Paris, le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École Supérieure, une somme de 10,000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1924, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *quantitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

PRIX GOBLEY

(Biennal, 2.700 francs.)

M. GOBLEY, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le

1er septembre 1876, léguait à la dite École, actuellement Faculté, par un testament olographe, en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs, qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 19 .

La Faculté a proposé pour 1924 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de la dite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié, en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté, en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

Prix Henri Buignet

(1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à la dite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet.*

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(*900 francs.*)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16,000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y

prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1924 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments* ».

Legs Le Mettais

Historique. — Par son testament, en date du 1er janvier 1898, M. Pol-Édouard Le Mettais, en son vivant pharmacien à Paris, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891, a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes gens bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers

laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation Le Mettais de se mettre en instance; soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — M 2152 R

